

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS :

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Juin 1883.

Chronique générale.

INAUGURATION DE LA SALLE DU JEU DE PAUME, A VERSAILLES.

Avant-hier a eu lieu l'inauguration de la nouvelle salle du Serment du Jeu de Paume, à Versailles.

Partis de Paris en voiture, MM. Jules Ferry, président du conseil ; Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, et Hérisson, ministre du commerce, arrivaient, vers quatre heures, à Versailles, où les recevaient le baron Cottu, préfet de Seine-et-Oise, entouré des sous-préfets du département, et la municipalité, ayant à sa tête M. Deroisin.

Immédiatement après les présentations d'usage, le cortège se rendait à la salle du Serment, aux abords de laquelle était massé un escadron du train des équipages.

A l'entrée de la salle se tenaient M. Edmond Guillaume avec M. le directeur des bâtiments civils et tous les artistes ayant travaillé à la décoration du monument.

La série des discours a été inaugurée par M. Henri Martin. Ce grotesque historien fait le récit de la nuit du 4 août ; il déclare que les républicains actuels ont hérité du patriotisme de leurs ancêtres de 89. Puis, jugeant que le musée révolutionnaire ne suffit pas, il formule l'espoir de voir ériger à Versailles un monument commémoratif en l'honneur de la Constituante.

Suit un discours de M. Jules Ferry. L'illustre Vosgien, après une exorde emphatique sur la solennité de cette immortelle journée du 20 juin 1789, et une comparaison assez étrange dans la bouche d'un prétendu libre-penseur avec la vénération des premiers chrétiens pour les pierres des catacombes, s'élève contre ceux qui repré-

sentent la Révolution comme un coup de force.

M. Jules Ferry rappelle au milieu de quelles circonstances ceux qui firent le serment du Jeu de Paume, fondèrent la liberté (?). Il ajoute : les hommes de 1789 nous ont laissé deux enseignements : le premier, que ce n'est pas la force, mais le droit qui triomphe ; le deuxième, que le mouvement de 1789 a été irrésistible par l'union de tous les révolutionnaires. Appliquons ces leçons, soyons unis dans la foi républicaine.

M. Jules Ferry annonce en terminant que le gouvernement présentera un projet pour inaugurer, en 1889, un monument à l'occasion du centenaire du Jeu de Paume.

Le banquet de la soirée a réuni 400 convives.

Dans un nouveau discours, M. Ferry dit que la majorité des deux Chambres continue les traditions de la Révolution. Il rappelle comment l'Assemblée nationale fut forcée de fonder la République, comment le Sénat créé pour être un obstacle devient le plus ferme soutien de la République. Il constate que la liberté existe, puisque on peut critiquer, outrager le gouvernement. Il proteste contre les bruits de dissentiments ministériels ; il ajoute que les attaques des adversaires prouvent que les affaires vont bien. Faisant ensuite allusion à la Ligue révisionniste, M. Ferry dit qu'il faut améliorer et non briser la Constitution. Il termine en faisant appel à l'union de tous les républicains.

On parle depuis quelques jours, dit la France, du 4 juillet comme date probable de la séparation du Parlement.

Les raisons qu'on fait valoir en faveur de cette date sont : d'une part, la crainte pour le ministère d'être mis en minorité avant les vacances si la session actuelle se prolongeait pendant la plus grande partie du mois prochain, et d'autre part la nécessité dans laquelle se trouvent près de deux cents députés ou sénateurs, soumis au renouvellement de leur mandat comme conseillers

généraux, de se rendre dans leurs départements respectifs pour y préparer leur réélection.

Si les Chambres prenaient leurs vacances dès le 4 juillet, il est facile de comprendre qu'elles ne pourraient discuter, avant leur départ, ni les conventions avec les grandes compagnies, ni le projet d'organisation municipale, ni aucune des lois militaires.

Quant au projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique, le gouvernement est décidé à ne pas en demander la discussion dans le courant de la session actuelle. C'est-à-dire que M. Waldeck-Rousseau, certain de l'échec de son projet et n'osant pas le retirer, se montre du moins très-disposé à en laisser renvoyer l'examen aux calendes grecques.

M. Steeg, pasteur protestant défroqué, pose aujourd'hui au ministre de la guerre une question au sujet de la participation de l'armée aux cérémonies religieuses en vertu du décret de Messidor.

M. Steeg estime que les honneurs que rendent les troupes au Saint-Sacrement mettent la République en danger.

D'après la décision du conseil, M. Thibaudin, qui a accepté la question, doit répondre que le conseil d'Etat élabore en ce moment un nouveau règlement sur le service des places, dans lequel est révisée la réglementation actuelle sur la matière.

Il se confirme dans les couloirs qu'un employé supérieur du ministère de l'intérieur vient d'être arrêté sous l'accusation de haute trahison, pour avoir communiqué au gouvernement allemand des documents et des renseignements importants.

M. Margue a démenti cette nouvelle. Le sous-secrétaire d'Etat prétend en avoir été avisé par MM. Camescasse et Schnerb qui, l'intransigeant à la main, sont venus hier matin chercher auprès de lui des renseignements.

Les ouvriers cherchent le remède à leurs maux, et comme la République ne le leur donne pas, ils commencent à dire : « Il nous faut autre chose. »

Dans une brochure qu'ils ont rédigée et publiée eux-mêmes, des ouvriers parisiens disent :

« Nous avons voulu la République, et elle n'a fait qu'empirer notre position. Pourquoi n'essayerions-nous pas la royauté ? Il nous faut autre chose. »

« Nous avons assez de trimer pour que les bourgeois républicains s'engraissent, et nous n'y allons pas par quatre chemins. Nous cherchons un honnête homme, nous l'avons trouvé ; nous tournons le dos à la République des habileurs, et nous allons au roi des ouvriers. »

« Lui seul, n'en doutez pas, peut faire la réforme sociale et ouvrière ; lui seul peut reprendre, dans l'intérêt des masses, ce grand mouvement de 89 qui a été confisqué par les politiciens bourgeois. — Lui seul aura le pouvoir de réaliser les améliorations populaires qu'il veut pour nous et avec nous ; lui seul aussi, par sa situation dans les conseils de l'Europe, pourra affranchir notre industrie de ces traités, de ces marchés de dupes avec l'étranger, qui sont cause de l'insuffisance des salaires et du chômage, et dont le petit consommateur n'a jamais recueilli aucun profit... »

« Voilà comment et pourquoi nous sommes devenus royalistes. »

« Qui s'aime nous suive ! »

M. Estancelin, l'ami des princes d'Orléans, signale, dans la Ligue de l'agriculture, cette publication à l'attention du ministre de l'agriculture. Méditez-la, lui dit-il, « car bientôt, si cela continue, d'un bout de la France à l'autre on répétera à la ville comme aux champs : La République nous ruine, il nous faut autre chose ! »

Certains maires des communes rurales ont écrit aux préfets pour demander que la « fête » du 4 juillet ne soit célébrée cette année-ci que le lendemain 45 qui est un

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNERAY.

Lorsque Lionel se présenta chez sa mère, celle-ci, majestueusement drapée dans une robe de chambre en soie brochée, avait repris son calme habituel, et enfoncée dans une bergère, au coin du feu, feuilletait un roman.

— Bonjour, cher, quels projets pour aujourd'hui ? interrogea-t-elle de sa voix indolente.

— Aucun encore, je dois rencontrer ce matin, au manège, de Rancy et Maxime.

— Sacrifiez-moi quelques instants, j'ai des choses importantes à vous communiquer. Asseyez-vous. De son coussin d'ivoire, elle désigna un pouff en soie nacarat à crêpines d'or.

Lionel obéit, fort ennuyé de manquer au rendez-vous de ses amis, et se disant à lui-même dans la langue pittoresque adoptée par la jeunesse élégante :

— Quelle déveine, un sermon ! Cet imbécile de Robleau aura envoyé sa note... païen ! voilà mon dog-cart flambé...

M^{me} de Morcerf garda longtemps le silence. Elle exerçait une domination absolue sur son fils, dont le caractère mobile pliait devant sa volonté froide et opiniâtre ; mais sentant cette fois le besoin de le convaincre, de le toucher, elle hésitait, ne sachant par où commencer.

Elle prit son parti.

— Pensez-vous à vous marier, Lionel ?

— Certes oui, chère mère ; vous me jugez étourdi, léger, n'est-ce pas ? et cependant depuis six mois je suis effrayé de moi-même, je tourne au philosophe, à l'ermite, je songe à la vie de famille.

— Vous êtes décidé alors ?

— Sans doute, décidé à vous obéir, à remplir votre rêve le plus cher, ce rêve que vous avez bien voulu me laisser deviner.

— Je ne comprends pas.

— Je m'explique. Vous avez remarqué, parmi les compagnes de ma sœur, une personne distinguée, instruite, admirablement belle, et vous vous êtes dit : « Voilà la femme de mon fils ! » Eh bien, chère bonne mère, j'approuve votre choix de toute mon âme, et vous prie de hâter mon mariage.

La comtesse haussa les épaules, et d'un ton glacial :

— Quelle verve, quel entrain !... et le nom de cette divinité ?

Lionel se leva avec vivacité.

— Ce nom, vous le connaissez, madame. Pour-

quoi ce jeu ? Votre regard m'épouvante... Cette jeune fille jouit de votre affection ; elle est l'enfant adoptive de votre meilleure amie... et tenez, — ce souvenir me revient, — le jour même de l'enterrement de M^{me} de Reuil, il vous a échappé une allusion très-directe à notre union.

— Parlez-vous de la petite chose ?... cette erpheline dont Hélène raffole aussi ? questionna M^{me} de Morcerf d'un air que n'eût pas désavoué son illustre époux.

— Je parle de M^{lle} Edith Sarmany, répliqua Lionel, et je vous supplie, madame, de demander sa main à son tuteur.

Un éclat de rire nerveux résonna dans la chambre.

— Devenez-vous fou ! s'écria brutalement la comtesse lorsque son accès de gaieté se fut calmé, ou vous moquez-vous de moi ?

Lionel demeura atterré.

— Écoutez, poursuivit-elle, et comprenez-moi bien : Vous n'épouserez pas Edith Sarmany, je vous le défends !

— La raison ? balbutia-t-il.

— Elle est pauvre.

— Qu'importe ! j'ai de la fortune pour deux.

— Insensé ! va, insensé ! exclama M^{me} de Morcerf avec mépris. Riche ! toi ? mais lis donc cela !...

Et saisissant péle-mêle les papiers étalés sur le bureau, elle les lança avec colère sur les genoux de

son fils.

Puis, par un éclair de raison, s'apercevant qu'elle compromettait la situation, elle s'adoucit aussitôt.

— L'heure que nous traversons est décisive, Lionel, apprenez tout : je suis ruinée.

— Ruinée ! répéta le jeune homme avec un accent d'incrédulité, impossible !

Sa mère continua vite et bas :

— Fille d'un marchand enrichi aux colonies, j'épousais à vingt ans un noble sans fortune. Votre père menait la vie à grandes guides, et se ruinait à la fois sur le turf et dans les coulisses. Parfois, lorsqu'il perdait de grosses sommes au jeu et qu'il avait besoin de ma signature, il disait avec son impertinence de haut seigneur :

« — Peuh ! cet argent-là sent les denrées coloniales. »

« En suivant ce système, à sa mort, j'appris, sans surprise, que notre fortune, diminuée des trois quarts, réclamait des mesures énergiques et une direction habile. Pour continuer à tenir mon rang, je vendis tantôt une ferme, tantôt un bois ; car j'espérais que les capitaux confiés par moi au successeur de mon père, me rapporteraient de brillants bénéfices, et me permettraient, à votre majorité, de vous constituer une position digne de vous. Mes calculs furent déjoués. Là, où l'on gagnait des millions, l'autre se ruina. Je dus alors pour vivre emprunter sur hypothèques... Le châ-

dimanche, et cela pour ne pas interrompre par deux jours fériés les travaux des champs.

Les préfets ont consulté M. Waldeck-Rousseau qui a répondu qu'il désirait, « pour éviter toute supposition qu'il éloignait de sa pensée », que la « fête » dite nationale soit célébrée dans toutes les communes de France à la date précise.

M. Waldeck-Rousseau ne veut pas que des réjouissances publiques aient lieu en France le jour de la Saint-Henri.

Mais le moment viendra où la France célébrera le 15 juillet comme sa véritable fête nationale.

QUE DE FÊTES !

Nous empruntons l'article suivant au journal républicain le National :

Le savetier de La Fontaine se plaint qu'il y ait trop de fêtes dans l'année, et qu'il faille chômer trop de saints. Nos ministres doivent éprouver quelquefois le même ennui. On n'inaugure plus rien sans leur concours, qu'ils ne veulent pas, ou qu'ils n'osent pas refuser.

Tantôt c'est un grand homme dont la statue ne peut être dévoilée que devant les représentants les plus éminents du pouvoir exécutif; tantôt c'est un monument dont il s'agit de poser la première pierre ou de célébrer l'achèvement; il y a aussi les ouvertures d'expositions, les distributions de récompenses, les comices agricoles, les anniversaires historiques, les centenaires nationaux.

L'émulation est générale. Chaque région, chaque département, chaque ville veut avoir sa solennité, et par conséquent sa visite ministérielle. La présence des ministres est aussi nécessaire que le feu d'artifice et l'enlèvement d'un ballon. Le gouvernement fait merveille sur les affiches; c'est sur lui que l'on compte pour rehausser la pompe des cérémonies et la joie des banquets.

Hier c'était un comice agricole à Caen; aujourd'hui c'est l'anniversaire du serment du Jeu de Paume; demain ce sera l'inauguration d'un champ de courses à Rennes. Pour un champ de courses, deux ministres et un sous-secrétaire d'Etat! Un temps viendra où l'on invitera le gouvernement à assister à la pose d'un bec de gaz ou d'une borne-fontaine.

On trouve parfois que les ministres ne parlent pas assez à la Chambre, et qu'ils ne remplissent pas avec assez d'activité le rôle qui leur appartient dans les grands débats législatifs. Ils s'effacent trop aisément devant les commissions et les rapporteurs; ils n'ont pas toujours un avis sur les questions qu'on ne peut trancher sans eux.

En revanche, leur éloquence n'est jamais en défaut dans les circonstances où ils ont à parler sans rencontrer de contradicteurs. Ils ne se plaignent peut-être pas du surcroît de besogne que leur impose la passion de nos contemporains pour les fêtes et les solennités. Ils ont du goût pour les voya-

ges; il ne leur déplaît pas de recevoir en grande pompe les autorités civiles et militaires, de semer la bonne parole dans les départements et de montrer aux populations que le pouvoir ne manque pas de prestige.

Mais on ne peut tout faire, et il y a des inconvénients à ce que les ministres, suivant en cela l'exemple des représentants du peuple, dispersent sur activité et prodiguent leur temps sans compter. Si l'on songe qu'ils ont des centaines d'audiences à accorder, qu'ils doivent maintenir leur influence dans le Parlement et dans leur circonscription électorale, qu'ils sont membres d'un conseil général, d'ailleurs chefs de famille, hommes du monde, amis des arts et des lettres, on se demande quel loisir leur reste pour gérer par accroît les affaires de l'Etat. On se demande s'ils ne sont pas contraints de subir la domination des bureaux, ou de renvoyer les questions sérieuses à un lendemain qui se fait trop attendre.

Assurément les ministres sont maîtres de régler comme il leur plaît l'emploi de leur temps. Mais comme les Chambres ne leur reprocheront pas de partager leur goût pour le système de l'ajournement à outrance, il appartient à la presse d'élever quelques timides objections. Nous avouons que même en laissant de côté la fatigue et la perte de temps auxquelles s'exposent nos gouvernants nous craignons que l'autorité du pouvoir central ne soit plutôt diminuée qu'accrue par ces voyages trop fréquents. Un grand pays ne s'administre pas le verre en main, et il ne faudrait pas qu'on crût que la principale fonction des ministres est d'embellir les inaugurations. Les fêtes ont du bon; encore n'en faut-il pas abuser, même dans l'intérêt des hauts personnages qui consentent si aisément à en rehausser l'éclat. Il ne faudrait pas qu'on dît que notre gouvernement est toujours par voies et par chemins, et que sa politique est une politique ambulante.

(Le National.) RAOUL FRARY.

LE PROCÈS DE LOUISE MICHEL.

Louise Michel et ses coaccusés comparaissent en ce moment devant la cour d'assises de la Seine.

Louise Michel est out en noir; ses vêtements font ressortir le pâleur de son visage. Pouget est un jeune homme de vingt-sept ans, aux cheveux noirs, ayant une petite moustache et un air un peu naïf.

Mareuil paraît plus résolu; il a toute sa barbe blonde qui est un peu hérissée; il est chauve et ce qui lui reste de cheveux autour de la tête est aussi ébouriffé que sa barbe. Il parle d'une voix ébrée et on s'aperçoit, à son aplomb, qu'il est habitué à parler en public.

M. le greffier Fauche lit l'acte d'accusation.

Au fauteuil du ministère public est M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire.

Au banc de la défense sont M^e Balan-

dreau, pour Louise Michel; M^e Pierre, pour Pouget, et M^e Lenoël-Zévort, pour Mareuil.

Louise Michel est interrogée. Elle dit avoir été condamnée déjà, mais pour faits politiques.

Elle nie avoir outragé les agents.

« J'ai appris, dit-elle, qu'un meeting d'ouvriers malheureux et sans travail devait avoir lieu sur l'esplanade des Invalides, et comme je suis toujours du côté des misérables, j'y suis allée.

« Je pensais, à en juger par l'altitude du gouvernement, que cette foule serait balayée par le canon; je ne pouvais pas rester indifférente, et je me suis rendue à l'esplanade des Invalides. »

On lui montre le drapeau noir qu'elle portait le 9 mars: elle le reconnaît.

Elle se dit étrangère au pillage des boulangeries.

« Mais ce n'est pas ma faute, ajouta-t-elle, si nous en sommes encore au temps où le malheureux était obligé de piller du pain. »

Elle dit que Mareuil et Pouget se tenaient à ses côtés, malgré ses observations. L'accusée est ensuite interrogée sur les brochures. Elle convient que la brochure: *A l'armée*, vient d'un anarchiste nommé Herzig, qui habite Genève. Elle dit qu'on avait voulu, par cette propagande, combattre l'influence des princes d'Orléans, qui cherchaient en ce moment à embaucher beaucoup de monde. Questionnée sur les engins et les substances découvertes chez Pouget, elle dit qu'à l'époque où nous sommes chacun cherche à s'instruire sur les progrès de la science.

On interroge ensuite Pouget. Pouget ne nie pas les envois qu'il a faits dans diverses villes de France, il ne désavoue pas non plus une note écrite de sa main et saisie chez lui où se lit ce passage: « Tuer un patron, un député, vaut mieux que cent mille discours. » Pouget réclame un testament qui a été saisi chez lui. Il dit en avoir besoin pour sa défense. Le président consent à ce que ce document soit produit.

Interrogatoire de Mareuil. Cet accusé dit qu'il a assisté à la manifestation pour protester contre la misère. Il est né dans la misère, son père est mort dans la misère. Il n'a pas assisté au pillage des boulangeries.

Interrogé sur le but de la manifestation, il répond: — Ceux qui nous gouvernent disent: « Vous n'avez qu'à demander ce que vous voulez, on vous donnera. » On ne nous écoute pas souvent, il est vrai, mais le 7 mars nous avons demandé.

A MADAGASCAR.

Le bombardement et la prise de possession de Tamatave ont surpris, paraît-il, les envoyés malgaches, qui, ignorant que la parole était au canon, étaient accourus de Londres à Paris pour solliciter une audience.

Le Voltaire assure que M. J. Ferry les a

éconduits en leur déclarant que c'était l'amiral Pierre seul qui avait maintenant mission de traiter à Tamatave. La parole est fière, mais le président du conseil aurait dû ajouter que notre marine représente sur les côtes de Madagascar l'honneur de la France bien plutôt que la politique républicaine.

Le Daily Telegraph et le Times publient un long compte rendu du secrétaire des envoyés malgaches, relativement à l'occupation de Tamatave par les troupes françaises.

L'occupation de Tamatave a coupé toutes les communications avec l'intérieur du pays; mais les approvisionnements de Tananarive sont suffisants pour permettre à la garnison de cette place de soutenir un siège de plusieurs mois.

Le nombre des troupes stationnant à Tananarive s'élève à 6,000 hommes bien disciplinés et armés, pour la plupart, de fusils Remington.

La marche d'une armée à travers les dangereuses contrées de l'intérieur de l'île, marche indispensable pour aboutir à la reddition de Tananarive, durera environ cinq mois. Jusqu'à cette époque, conclut le secrétaire de l'ambassade malgache, les Hovas ne se soumettront pas aux exigences françaises.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juin.

La Bourse de ce jour ne présente pas de changements notables sur celle d'hier. On reste à peu près au même point sans tendance bien définie.

Les affaires sont restreintes: le 5 0/0 oscille entre 108.20 et 108.27 1/2, le 3 0/0 est à 78.85 comme la veille, l'amortissable à 80.90.

La Banque de France est d'une nuance plus faible à 5.395. Le bilan publié aujourd'hui fait ressortir les résultats suivants: l'encaisse or diminue de 15,000 fr., l'encaisse argent est en augmentation de 2,265,400 fr. Les bénéfices s'élèvent à 597,195 fr. Bilan assez médiocre comme on le voit.

Les autres établissements de crédit conservent leurs cours de la veille: la Banque de Paris, 1,060; le Lyonnais, 560; le Mobilier, 350; la Société Générale 522.

Le Foncier ferme entre 1,315 et 1,317. Les Obligations Foncières Nouvelles conservent leur avance: les libérées sont à 354.50, les non-libérées à 349.

Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour onze millions 130 mille francs de prêts nouveaux, dont six millions 180 mille francs de Prêts Fonciers et quatre millions de Prêts Communaux. Les valeurs appartenant au groupe du Foncier sont bien tenues: le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) à 500.

Les Magasins Généraux de Paris et les Magasins de France et d'Algérie sont également fermes; on attendait la fusion qui doit être décidée dans l'assemblée du 28 juin courant, les actionnaires de ces deux Sociétés feront bien de ne pas manquer d'apporter leur concours à l'exécution de cette mesure qui satisfait tous les intérêts.

Les chemins sont fermes et résistent bien aux réalisations de bénéfices qui se produisent en ce moment et qui sont compréhensibles après la hausse récente qui vient de se produire: le Lyon se tient à 1,430, le Nord à 1,932, le Midi à 1,170, l'Orléans à 1,245.

Le Suez se maintient, après une légère réaction, à 2,495 et reprend à 2,510 (120,000 de recette pour le 20 juin).

1,387 le Gaz, 495 le Panama en progrès sur ses cours de la veille.

teau du Val-Rémy et ses dépendances ne nous appartiennent plus, et avant un mois cet hôtel même sera vendu...

M^{me} de Morcerf essaya avec son mouchoir brodé la sueur qui perlait à ses tempes, et jeta un coup d'œil furtif sur Lionel.

Ecrasé, silencieux, la tête basse, il assistait, comme en rêve, à l'écroulement de ses espérances.

— Il y a peut-être encore un moyen de salut, hasarda la comtesse.

— Lequel?

— Il dépend de vous de nous sauver.

— Parlez alors, ma mère.

— Nos terres de la vallée de la Marne seront d'ici peu à un négociant immensément riche qui m'a prêté, sur ces propriétés, des sommes importantes et dont l'échéance est arrivée. — Le millionnaire a un faible pour la noblesse, et une fille de vingt ans dont il brûle faire une comtesse... épouse-la, et elle t'apportera en dot le Val-Rémy ainsi que les fermes voisines.

— Oh! jamais, jamais!

— Tu refuses?

— C'est un marché!

— Préfères-tu un scandale, une saisie judiciaire, le déshonneur?

— Taisez-vous par pitié, ma mère; ce malheur ne se réalisera pas... Comment nommez-vous ce commerce?

— M. Tallemond, le frère du banquier.

— Une telle alliance pour moi, madame, s'écria Lionel avec une sincère indignation... M^{lle} Tallemond est laide, soit!... mais son frère, M. Arthur, a été compromis dans une affaire des plus scabreuses; on a même soupçonné sa probité... sans compter que ces gens-là ont chassé M^{lle} Sarmany de l'hôtel de sa marraines égard aux intentions certaines de M^{me} de Reul, sans ménagement pour l'isolement de la pauvre enfant.

La comtesse avait un but; or, quand on sait où l'on va, ce qu'on veut, et qu'on ne marche pas les moyens, on est toujours fort. Aussi elle négligea de relever l'observation de son fils, et reprit:

— Toutes les raisons que tu pourras imaginer n'ébranleront pas ma résolution. Depuis des mois, je réfléchis à ce moment fatal, et je te défie de trouver d'autre issue que celle que je te propose.

— J'implorerai M. Tallemond, interrompit Lionel, car il ne peut vouloir notre ruine.

— Au contraire, il l'attend et l'espère. Pour lui la délicatesse des procédés n'existe pas, et le résultat est tout. — Il a décidé depuis dix ans, dans sa cervelle obtuse de paysan enrichi, que tu seras, toi, comte Lionel de Morcerf, le mari de sa fille, et rien ne l'empêchera d'exécuter son plan. Voyons, mon enfant, je te demande un sacrifice, mais n'en reconnais-tu pas toi-même la nécessité?

— Pour vous, répondit-il d'une voix sourde,

pour vous, mère, j'accepterais la mort, seulement je ne puis, non, je ne puis consentir à ce mariage.

M^{me} de Morcerf se redressa et le dominant de son regard altier:

— Pourquoi? dis pourquoi?

— J'ai engagé ma parole.

— Malheureux!

— Je croyais que vous me destiniez M^{lle} Sarmany... un jour, au Val-Rémy, je lui ai avoué mon amour...

La comtesse respira.

— Tu m'effrayais; es-tu assez naïf pour croire que je supporterai que cette petite niaise soit un obstacle sur ton chemin?

— Mon engagement était libre, il reste sacré.

— Finissons, mon cher; on n'épouse pas une orpheline sans naissance et sans dot.

— Mais je l'aime, ma mère, je l'aime!

— Toi? allons donc! un caprice: au bout d'un mois elle t'ennuierait.

— Vous vous trompez; j'ai mené l'existence désœuvrée des hommes de mon âge et de ma condition, j'ai gaspillé mon temps et mon argent; pourtant, près de M^{lle} Sarmany je me sentais au cœur une place saine et chaude, et je me suis juré, si elle devenait ma femme, de me créer une vie sérieuse et remplie.

— Trêve à cette phrasologie sentimentale, fit-elle avec dédain. Dans tout autre cas je te permettais

peut-être cette sottise: un mariage d'inclination; aujourd'hui je m'y oppose... Voyons, Lionel, encore une fois, terminons cette discussion pénible; je te crois bon et généreux, montre-le. Après tout, cette union est avantageuse, et nul ne se permettra de la trouver ridicule. Du même coup tu acquiesces ton indépendance, tu sauves l'honneur de ton nom, et tu nous assures, à ta sœur et à moi, la continuation du bien-être auquel nous sommes accoutumés.

Lionel, nous l'avons déjà remarqué, subissait l'influence de sa mère, moins par respect que parce qu'il tenait tout de sa libéralité, et, sous le vernis mondain, on découvrait vite qu'il avait hérité du scepticisme calculateur de son grand-père. Certes, en ce moment sa conscience se révoltait, la pensée d'Edith remplissait sa poitrine de sanglots mal comprimés, mais il craignait par dessus tout la perte de son rang, de son luxe, et ce dédain méprisant avec lequel la foule et les niais traitent l'homme ruiné. Il faut une âme vaillante, un cœur rempli d'un amour vrai ou d'un dévouement sans bornes pour envisager, en face, sans pâlir, le malheur et la pauvreté.

— Accordez-moi au moins quelques jours de réflexion, madame, demanda-t-il à demi-vaincu.

— Le semaine vous suffira-t-elle?

— Oui.

— Alors tout s'arrange. Dimanche prochain,

CONFÉRENCE ROYALISTE

A SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE

(Indre-et-Loire).

Le dimanche, 40 de ce mois, une conférence a été donnée, à Saint-Germain-sur-Vienne, par M. Hervé-Bazin, professeur d'économie politique à la Faculté de droit d'Angers.

M. l'abbé Ch. Chevallier, à qui est due l'initiative de cette réunion, a pu à bon droit être heureux et fier du succès qui l'a récompensé de ses soins.

Dans de vastes galeries creusées dans le roc, dont les voûtes sont soutenues par d'énormes piliers massifs, les nombreux invités ont trouvé facilement à s'asseoir commodément à proximité de l'orateur. Malgré les menaces d'un ciel orageux, malgré plusieurs fortes averses survenues pendant la journée, la population des environs s'était empressée de répondre à l'appel de M. l'abbé Chevallier, et près de 500 personnes se trouvaient réunies à l'ouverture de la séance.

M. l'abbé Chevallier prend la parole, et dans une allocution pleine de sentiments élevés et en même temps pétillante de verve française, il remercie l'assistance d'être accourue à son appel pour entendre l'orateur distingué à qui il va céder la parole.

« Bien que prêtre, dit-il, je ne veux pas faire un sermon; mais je revendique pour le prêtre le droit que possède tout citoyen de s'occuper des affaires de son pays; et c'est comme citoyen, et bon citoyen, que je vous déclare que notre pays ne se relèvera du triste état où l'abaisse le régime républicain actuel, que par le retour sincère aux seuls principes sauveurs, les principes religieux et monarchiques. »

A son tour, M. Hervé-Bazin prend la parole. Nous ne pouvons malheureusement donner qu'un résumé succinct du discours de l'éminent orateur, discours aussi remarquable par l'élevation des idées et des sentiments, que par la clarté des raisonnements, la véacité dans l'appréciation des faits et le bon sens pratique qui régnaient dans son ensemble.

L'orateur fait l'histoire des quatre années qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire de la République depuis que nous possédons ce régime avec de vrais républicains pour gouvernants. Quel bien ce régime a-t-il produit? Aucun. On avait beaucoup promis; qu'a-t-on tenu? Rien. Aucun dégrèvement d'impôt; aucun secours à l'agriculture ou à l'industrie qui périclitent de plus en plus. Au dehors, aucune alliance avec les puissances étrangères qui nous montrent des sentiments hostiles ou au moins peu amicaux. Au dedans, la crainte, l'inquiétude, l'instabilité.... On a fait l'expédition de Tunisie, coûteuse en hommes et en argent, profitable uniquement à quelques agitateurs, et l'on va peut-être se lancer dans une entreprise semblable au Tonkin. Par contre, on a abandonné les droits de protection séculaires de la France sur l'Égypte, et l'on s'est retiré au moins singulièrement du port d'Alexandrie, le jour où les Anglais

Hélène revient parmi nous, je profiterai de cette occasion pour inviter ses compagnes à une petite fête. Vous y verrez la jeune fille en question, vous fâchez de plaisir, et dès le lendemain, notre neveu et ami, maître Perrière, expliquera nos intentions à M. Tallemond.

La comtesse quitta sa causeuse, posa ses deux mains sur les épaules de son fils, et enfouissant dans ses yeux son regard aigu :

— Pas de faiblesse, surtout, fit-elle... Haut la tête, Lionel, un peu d'audace et nous serons sauvés !...

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

Le 97^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente chez l'éditeur Jules Rouff, traite de l'Algérie générale.

L'auteur y étudie successivement, et avec les détails les plus précis, la géographie physique de notre importante possession, sa géographie politique, agricole, industrielle et commerciale, et l'histoire des dominations diverses qui se sont succédées dans ce pays depuis celle des Carthaginois jusqu'à celle des Français.

Quatre gravures ornent le texte : une vue générale d'Alger, des ruines romaines à Lambessa, les ruines d'Hippone, et un aperçu de Bougie.

Les trois départements de l'Algérie seront étudiés à part dans les trois fascicules suivants.

commençaient leur action contre le rebelle Arabi....

Au dedans, on a inauguré une série de lois iniques, vexatoires et odieuses, dont nous connaissons les premiers effets. L'expulsion des religieux, qu'au mépris de tout droit on prétend empêcher de vivre chez eux comme bon leur semble; la destruction au moins en partie de la liberté de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur; l'abolition de l'autorité du père de famille, qui ne peut plus disposer à sa guise des enfants sous peine de se voir condamner, par un juge de paix, comme celui du canton de Chinon, par exemple, à l'amende et à la prison; la persécution religieuse qui s'organise de jour en jour et commence à se montrer sous forme de suppression de traitement des curés ou vicaires, dans nombre de paroisses; tels sont quelques-uns des bienfaits qui nous ont été apportés depuis quatre ans à peine par le régime républicain.

Et j'en passe bien d'autres, ajoute l'orateur; je ne vous parle que pour mémoire du budget, qui s'augmente d'année en année et ne peut arriver à l'équilibre. Je ne vous parle pas de cette conversion de la rente qui est tout simplement la réduction d'un 10^e sur le revenu des gens qui ont confié leurs fonds à l'Etat. On parle souvent de la dîme de l'ancien régime; la conversion du 5 0/0 est une dîme dont la République pourra se glorifier. Je ne vous parle pas de cette crise financière imminente qui se traduit par ces retraits si nombreux des fonds déposés dans les caisses d'épargne, et qui indiquent à quel point une juste inquiétude a pénétré dans tous les esprits.

A tous ces maux, le remède est le retour aux principes monarchiques qui ont fait la France grande et forte pendant tant de siècles. La monarchie seule peut nous donner la sécurité nécessaire au dehors, la stabilité non moins nécessaire au dedans, parce que la monarchie héréditaire s'appuie sur des principes, tandis que la République ne s'appuie que sur la Révolution, négation de tout principe. La République soulève toutes les convoitises, la monarchie les modère. Et lorsque la monarchie est représentée par un homme comme le comte de Chambord, Henri V, que ses ennemis eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de respecter, lorsqu'il y a derrière ce Roi, honnête par excellence, ces princes français que la République vient d'honorer en les expulsant brutalement de l'armée, alors, Messieurs, il faut encore espérer le salut de notre patrie; et jusqu'au jour où le Roi sera rappelé au milieu de nous par les populations enfin éclairées et que nous l'accueillerons par le vieux cri français de : Vive le Roi, unissons-nous tous, pour pousser cet autre cri d'espérance : Vive la France !

Les applaudissements nombreux qui ont souligné les principaux passages de ce discours, et la chaleureuse péroraison qui le terminait, ont prouvé à l'orateur combien sa parole était goûtée par l'assistance et ses sentiments approuvés par tous.

MM. Chevallier et Hervé-Bazin pourront se féliciter du résultat de cette journée. (Messager d'Indre-et-Loire.) H. F.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'orage d'hier matin, que nous avons signalé, a été suivi d'un second, beaucoup plus violent, qui a éclaté vers 4 heures du soir.

Au milieu d'une pluie torrentielle, il y a eu de la grêle. Elle a fait peu de mal autour de Saumur, mais plus au loin les récoltes auraient souffert.

Ce même orage a sévi à Angers et à Tours. A Angers, l'orage a éclaté vers 3 heures et demie; il y a eu pluie et grêle abondante.

C'est vers midi, à Tours, que l'orage a fait une première apparition. La grêle a tombé sur la ville.

Pendant une heure, le tonnerre et les éclairs se sont succédés sans interruption.

A 4 heures, un nouvel orage a éclaté. La pluie, mélangée de grêle, est tombée à torrents. Il est à craindre que les récoltes et principalement la vigne ne soient endommagées par le fléau.

On a trouvé ce matin à son domicile, rue de l'Hôtel-de-Ville, le cadavre du sieur Eu-

gène Carry, ouvrier serrurier, qui s'est asphyxié dans la nuit de lundi à mardi.

Il a laissé sur sa table une note annonçant qu'il se donnait la mort pour cause de misère.

Carry, âgé de 59 ans, était veuf depuis longtemps.

La commission départementale du Conseil général, convoquée extraordinairement, lundi dernier, a autorisé M. le préfet à prendre, sur les fonds de réserve, tout l'argent nécessaire pour parer aux premiers frais que va nécessiter le traitement des vignes phylloxérées de Martigné-Briand.

LA CONVENTION D'ORLÉANS.

La convention se voit chargée de 2,300 kilomètres de lignes nouvelles, dans lesquels entrent un certain nombre de chemins détachés du réseau actuel de l'Etat et échangés contre d'autres chemins qui appartiennent à l'Orléans. Cet échange a pour but de mieux unifier les deux réseaux en présence.

La Compagnie s'engage à fournir, au moyen de ses émissions d'obligations, la totalité du capital d'établissement des nouvelles lignes qui lui sont concédées.

Elle prendra à sa charge les dépenses de superstructure et la fourniture du matériel roulant, ce qui correspond à une contribution totale d'environ 50,000 francs par kilomètre.

En outre, la compagnie s'oblige à rembourser par anticipation à l'Etat, en intérêts et capital, les avances qu'elle a reçues à titre de garanties d'intérêts, et qui dépassent 200 millions.

En paiement de cette dette, elle exécutera des travaux dont le coût viendra en déduction des dépenses qui devraient, en principe, grever l'Etat. Nos prochains budgets ordinaires seront, de ce chef, sensiblement allégés.

La Compagnie accroît la part à laquelle pouvait prétendre l'Etat dans ses bénéfices : cette part est portée de 50 0/0 à 66 0/0. Le revenu garanti est fixé à 56 fr. par action, revenu égal à celui que les actionnaires touchent depuis longtemps. Jusqu'à l'entier achèvement des concessions nouvelles, les insuffisances de ces lignes pourront être imputées au compte d'établissement.

L'Etat conserve intact son droit de rachat. (Temps.)

L'Echo du Nord a publié les lignes suivantes, reproduites par le Patriote :

« M. Le Gouest, directeur de la Maison centrale de Loos et des prisons départementales du Nord, est nommé directeur de la Maison centrale de Fontevault. Il est remplacé par M. Girard, directeur de la Maison de Poissy. »

« M. Le Gouest, qui avait laissé à Bordeaux les plus honorables souvenirs, quittera Lille, où il vient de faire une résidence de quatre années, en emportant également la haute estime de tous ceux qui l'ont connu. Quant à ceux qui ont suivi de près ses actes et ses travaux, aucun d'entre eux n'ignore que M. Le Gouest est un des spécialistes les plus éminents et les plus actifs de l'administration pénitentiaire, et nous nous faisons l'interprète de leur avis unanime, en exprimant l'espérance que son séjour à Fontevault ne sera qu'une étape vers l'inspection supérieure. Les hommes du mérite de M. Le Gouest ne sont pas communs, et c'est tout à la fois le devoir et l'intérêt d'une administration de tirer le meilleur parti possible des capacités et de l'expérience de ses fonctionnaires. »

Le village de Nueil-sur-Dive, canton des Trois-Moutiers, vient d'être dimanche dernier le théâtre d'un assassinat et d'une tentative de suicide.

Le nommé Théophile Duchemin s'est jeté dans un puits, après y avoir précipité sa petite fille âgée de trois ans.

Cette enfant ne tarda pas à succomber. Quant à Duchemin, retiré du puits et mis en état d'arrestation, il trompa la surveillance de ses gardiens, s'échappa, et s'emparant d'un fusil, s'en déchargea un coup dans la bouche.

Cette seconde tentative de suicide ne réussit pas plus que la première. Malgré la gravité de la blessure, on croit pouvoir sauver le criminel.

Duchemin nie avoir jeté sa petite fille dans le puits. D'après lui, elle y serait tombée accidentellement. Il a été néanmoins maintenu en état d'arrestation.

L'Avenir de la Vienne dit que la manie du suicide doit sévir dans cette famille.

La femme de Duchemin se serait suicidée au mois de février dernier.

BOURGUEIL.

La cavalcade de Bourgueil, qui a eu lieu dimanche dernier, a été favorisée par un temps superbe. Il n'y avait pas moins de treize chars escortés par plus de 150 personnalités revêtus de brillants costumes.

Les chars des Macaques, des Saltimbanques, de la Dive Bouteille, du Vengeur et de la Charité étaient particulièrement réussis.

La quête a atteint un chiffre élevé. La cavalcade avait lieu au profit des pauvres.

POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Le corps de M. Thiéry, greffier en chef du tribunal civil, dont nous avons annoncé la mort hier, sera transporté aujourd'hui à une heure et demie, du domicile du défunt, à la gare, pour être conduit à Pont-à-Mousson, où il sera inhumé dans un caveau de famille. »

Il n'y aura pas de cérémonie religieuse.

M. Thiéry avait 52 ans.

Il était originaire de Pont-à-Mousson, où son père, ancien négociant, habite encore. M. Thiéry n'a pas repris connaissance. Il est mort après une douloureuse agonie. Il a été ramené à son domicile par M. Clément, avocat, et Guillaud, employé au greffe.

M^{me} Thiéry était à sa toilette. On juge de son désespoir. Un des fils de M. Thiéry a dû s'embarquer il y a quelques jours pour le Tonkin. Son second fils termine ses études à Paris. La mort si imprévue de son père a comme foudroyé ce malheureux jeune homme.

Le conseil municipal a dû se réunir ce matin, sans doute pour prendre une décision relative aux obsèques. Les avoués de première instance se sont réunis hier pour examiner la situation qui leur est faite par la mort de M. Thiéry.

Le pistolet, cause de la mort, est un petit pistolet anglais, acheté la veille chez l'armurier Goursaraud. M. Thiéry avait laissé, sur sa table, au greffe, une lettre à l'adresse de sa femme et quelques recommandations écrites.

Il avait envoyé, il y a quelques jours, la chaîne de sa montre à son fils; M. Thiéry aimait beaucoup les siens. Très-radical, très-anti-clérical, il passait pour serviable dans le commerce ordinaire de la vie. »

Théâtre de Saumur.

Dimanche 24 juin 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

M^{me} GALLI-MARIÉ

De l'Opéra-Comique,

M. PELLIN, 1^{er} ténor du Théâtre-Lyrique; M^{lle} GÉRAIZER, chanteuse de l'Opéra-Comique; M. REUDONT, baryton du théâtre national de l'Opéra; M. GODEFROID, chef d'orchestre, pianiste accompagnateur.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de SAINT-GROGÈS, musique de FLOTOW.

M^{me} GALLI-MARIÉ remplira le rôle de Jeanne.

Distribution :

Jeanne..... M^{me} GALLI-MARIÉ.
Madame Abeille..... M^{lle} GÉRAIZER.
Fabrice..... MM. PELLIN.
Le docteur Mirouet..... REUDONT.

Chef d'orchestre accompagnateur, M. GODEFROID.

Entre le 2^e et le 3^e acte,

Le grand air de MIGNON

(1^{er} ACTE)

Sera chanté par M^{me} GALLI-MARIÉ, qui a créé le rôle à l'Opéra-Comique.

Mise en scène et costumes de Paris.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUN 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 % amortissable	78 95	78 80	Est	740	740	Obligat. foncières 1879 3 %	448	448	Est	357 50	358
4 1/2 %	109 75	109 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1440	1430	Midi	363 50	363 25	Midi	370	369 75
5 %	108 30	108 25	Aldi	1170	1172 50	Nord	370	369 75	Nord	366 50	366 50
Obligations du Trésor	500	510	Nord	1930	1935	Orléans	366 50	366 50	Orléans	364	364
Obligations du Trésor nouvelles	501	500 50	Orléans	1240	1250	Ouest	364	364	Ouest	367 50	370
Bons de liq. départementaux	532 50	532	Ouest	780	789	Paris-Lyon-Méditerranée	367 50	370	Paris-Lyon-Méditerranée	365	369
Banque de France	5390	5400	Compagnie parisienne du Gaz	1385	1385	Paris-Bourbonnais	365	369	Paris-Bourbonnais	566	566
Comptoir d'escompte	990	990	Canal de Suez	2505	2500	Canal de Suez	566	566			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1320	C. gén. Transatlantique	477 50	475						
Crédit de France	23 75	21									
Crédit mobilier	355	375									

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le samedi 23 juin 1883, à 1 heure après midi.

A Saumur, place de la Bilange, **DES OBJETS**

Après désignés, savoir :
1° Trois mannequins pour étalage de confections ;
2° Une petite voiture, dite américaine, sans capote ;
3° Une voiture à 4 roues pour marchand colporteur, montée à patentes ;
4° Et un très-bon et fort camion.
On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (424) Ch. MILLION.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE : Une maison, 2 jardins et 2 clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulins.

A VENDRE : Une très-belle maison de campagne, à 1 kilomètre de la ville.

A VENDRE OU A LOUER : Plusieurs maisons, fermes et closiers.

A VENDRE : Une maison avec jardin, au centre de la ville, d'un revenu de 7 0/0 garanti par bail.

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE.

PLACEMENTS DE FONDS. RECouvreMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

S'adresser à l'Agence L. RENARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,

Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.

S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE un garçon sachant bien panser et conduire les chevaux et pouvant s'occuper de jardinage. Très-bonnes références exigées. S'adresser à M. DESCHAMPS-EPAGNEUL, Allonnes (Maine-et-Loire). (410)

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1883,

LE MOULIN A EAU DE SAUMOUSSAY

Monté à 3 paires de meules. — Bâtimens et dépendances. — Moulin à vent.

On y joindrait 8 hectares de pré, au gré des preneurs.

S'adresser à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé, et à M^e LECOMTE, notaire. (393)

A LOUER

PRÉSENTMENT

JOLI APPARTEMENT

Fraichement restauré.

Rue de la Visitation, n° 105.

BELLE VUE sur la Loire.

M. GIRARD-RATOUIS

Marchand de meubles à Saumur.

Préviat sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son magasin à son fils depuis le 1^{er} janvier dernier, mais qu'il continue, comme par le passé, à faire les Ventes, Inventaires et Partages.

S'adresser rue de Bordeaux, n° 58.

MAGASINS

DE MEUBLES ET BILLARDS

GIRARD-PROUST

38, rue du Portail-Louis, 38,

SAUMUR

A l'honneur d'informer que, venant de prendre la suite d'affaires de son père, on trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un grand assortiment de Meubles, Billards, Glaces, Chaises, Fauteuils et Literie, en tous genres.

Spécialité pour Billards : Bandes américaines, franco-américaines, métalliques caoutchoutées ; Tapis de billard, Queues, Billes, Procédés, Blanc, etc. (407)

AVIS

La Ville de THOUARS demande un EMPLOYÉ capable de remplir les fonctions de CONTRÔLEUR D'OCTROI.

Appointements : 1,200 fr.

Adresser les demandes au Maire de Thouars (Deux-Sèvres). (429)

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune domestique.

S'adresser à MM. BRUNET et PINET.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Vins de Table rouges et blancs

MAISON G. GERBAUD

Fondée, en 1862, à NARBONNE (Aude).

LÉGENDE

- A Bureaux
- B Écuries
- C Amer-Gerbaud
- D Eau-de-Vie & Rhum
- E Clos-Gerbaud
- F Vins divers
- G Clos Supérieur
- H Vin Blanc
- I Divers
- K Malaga
- L Madère
- M Grenache
- N Banyuls
- P Pompes

SUPERFICIE DES CHAIS 3000 Mètres Carrés.

Chemin de Fer
Chemin latéral
de la MAISON G. GERBAUD

CONDITIONS DE LA MAISON

- Les expéditions s'effectuent :
1° Fait perdu ou fût à rendre, selon les besoins de l'acheteur ;
2° Franco en gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, ou, pour l'étranger, jusqu'au port d'embarquement, avec faculté de retourner le vin à nos frais, s'il ne convient pas après dégustation.
- Les paiements se font :
1° Par traites que nous fournissons sur nos Clients, à nos frais, à 100 jours de la date de la facture, ou 40 jours 2 0/0 ;
2° Par la Poste, et, dans ce cas, nos Clients ont le soin obligé de nos rappeler la date de l'envoi.

LES DROITS D'ENTRÉE SONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

Prrière de nous donner la date de la dernière facture en nous passant de nouveaux ordres, afin d'en assurer l'exécution immédiate.
Envoi d'échantillons par boîtes postales de un ou deux façons, au choix de nos clients, contre 0.60 c. en timbres-poste.
ENVOI FRANCO DE PRIX-COURANTS SUR DEMANDE.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXGELSIOB

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.

L'Institut des Hautes Études de Paris ouvre ses cours le 6 août

Bégaiement

ET DE TOUTS Docteur

LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION

CHEZ M. VICTOR HUGO, 10, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

En cours de publication DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît tous les Dimanches :

LA FILLE DU MEURTRIER

Par XAVIER DE MONTÉPIN.

LES AVENTURES DE TROIS FUGITIFS

Par VICTOR TISSOT et CONSTANT AMÉRO.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.